

Retour sur la « crise » et l'historiographie de l'UE : quelques pistes en guise de conclusion

Didier Georgakakis, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, Université Robert Schuman

Je voudrais vous remercier de m'avoir invité à assister à ces débats et à en faire la synthèse. Je voudrais le faire tout à la fois à titre amical et institutionnel dans la mesure où cette collaboration témoigne de la volonté partagée d'établir des liens entre des enseignants et des chercheurs de deux des capitales de l'Europe et de développer nos complémentarités. Cela étant dit, je ne sais toutefois pas jusqu'où je dois vous remercier : vous m'avez confié, il faut bien l'avouer, un exercice singulièrement difficile. C'est le cas du fait de l'heure et de l'effet de fatigue qu'entraînent nécessairement deux jours de débats. Mais c'est aussi le cas pour d'autres raisons. La commande qui m'a été faite d'une « synthèse critique » renvoie tout d'abord à un format assez inhabituel et il me faudra, si j'ai bien compris, l'inventer dans le mouvement même de l'exercice. Difficile, l'exercice l'est aussi du fait des personnalités éminentes qui sont présentes et notamment les nombreux « grands témoins » de l'Europe qui ont été sollicités. Plusieurs d'entre vous ont été, à un titre ou un autre, les négociateurs du Traité ou les proches collaborateurs de ceux qu'on appelle à présent les « pères fondateurs ». Si la volonté des organisateurs de situer ces débats entre témoignages et construction savante s'est avérée très féconde, ce positionnement complique la tâche de la synthèse, comme du reste (mais plus classiquement) la dimension pluridisciplinaire du colloque. Enfin, pour répondre à cette commande d'être « critique », j'ai choisi de partir d'un point de vue, celui d'une sociologie politique ou d'une sociohistoire du politique qui ne recoupe qu'en partie les méthodes, les références et les concepts des historiens et des spécialistes des institutions qui se sont succédés. J'espère que la réception de ce que je vais dire n'en sera pas trop perturbée.

Au total, ces différents éléments font que cette synthèse se veut d'emblée un point de vue excentré. En ce sens, il ne s'agira pas d'adopter ici une posture surplombante ou mue par le désir de rendre compte de l'ensemble des contributions et témoignages. Pour les différentes raisons évoquées, il s'agira plutôt d'offrir un point de vue *autre*. Par l'opération même du décentrement, je voudrais en effet pointer ce qui, à l'écoute, m'apparaît comme un ensemble d'illusions propres à l'espace institutionnel européen (parfois y compris au sein de la communauté académique qui en partage les enjeux et les espérances) et, simultanément, en profiter pour mettre en relief des aspects du débat sur l'histoire de la construction européenne qui pourraient passer plus inaperçus avec d'autres grilles de lecture. Aussi je procéderai en deux temps : d'une part en revenant sur cette idée de crise qui s'est imposée comme un fil conducteur (I) ; d'autre part en tentant d'en tirer un ensemble de conséquences sur l'histoire que les débats ont collectivement conduit à construire (II).

I. La question de la « crise de l'Europe »

La fabrique de l'histoire achoppe souvent sur le problème de ce que les meilleurs historiens appellent « l'illusion rétrospective », c'est-à-dire cette tentation de relire l'histoire à partir d'un point ou d'un problème qui préoccupe les agents du temps présent. Il me semble que ce point a beaucoup été ici celui de « la crise de l'Europe ». Dans le double contexte des

suites des non français et néerlandais au referendum sur le traité constitutionnel et de la préparation de tentative de « sortie de crise » qui aura lieu fin juin à la fin de la présidence allemande, le thème de « la crise de l'Europe » a incontestablement été l'un des points communs des communications. À l'écoute des différentes interventions, nous avons beaucoup réfléchi aux origines du Traité de Rome en ayant en tête un moment de crise. Non seulement, la plupart des contributeurs l'ont évoqué, mais ils ont souvent cherché à faire des comparaisons avec d'autres crises, dont plusieurs contributeurs ont remarqué qu'elles avaient été singulièrement nombreuses dans l'histoire de l'Europe. Une question n'a toutefois guère été abordée : qu'est-ce au fond que cette crise ou, pour le dire autrement, est-il si certain que nous ayons à faire à une crise politique ? Je n'en suis pas sûr, et pour tout dire je me demande si cette crise, ce n'est pas la nôtre, celle des intervenants à ce colloque, c'est-à-dire plus généralement celle d'élites souvent massivement investies dans le « projet européen » et qui sont singulièrement perturbés au-delà même des non français et hollandais au *referendum*, par l'écart qui sépare le mythe européen de sa réalité contemporaine.

Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse, mais j'aimerais apporter ici quelques éléments pour l'étayer et tenter d'en tirer les fruits plus généraux. Éléments conceptuels tout d'abord. La science politique définit quelques bornes pour saisir ce que sont les crises politiques. Dans le cas de l'Europe, nous ne sommes manifestement pas dans le cadre de ce que l'on nomme une crise en relations internationales. Mais sommes-nous pour autant dans une crise de système politique et doit-on parler d'une « crise du système politique européen » ? Pour qu'existe une telle crise, il faudrait tout d'abord qu'existe un système politique relativement stabilisé. Il faudrait ensuite qu'il ait au sein de ce système, des mobilisations qui conduisent à ce que les spécialistes des crises comme Michel Dobry appellent « une déssectorisation de l'espace social »¹.

Dans le cas de l'Europe, je ne suis pas sûr qu'on en soit là. D'abord parce que le système n'est ni clos et ni complètement stable. Pour le dire autrement, il n'est pas sûr que tous les professionnels de l'Europe, ceux qui à un titre ou à un autre participent à la fabrique des politiques communautaires, vivent de et, surtout, pour l'Europe. Il n'est pas sur du même coup que l'Europe représente un *enjeu en soi* en dehors de ceux qui sont attachés à sa construction. Pour beaucoup, l'Europe est le lieu de prolongement d'un ensemble de stratégies nationales ou internationales, voire un instrument de ces stratégies. Rien d'évident, du même coup, à ce que l'Europe recouvre le même degré de réalité ou d'objectivité que pour ceux qui sont attachés de longue date à sa construction ou en sont les artisans permanents. Ensuite les mobilisations observables posent ici un problème singulier. Elles ne s'opèrent pas seulement au sein de ce « système » et ce sont plutôt des dynamiques de *re-sectorisation* qu'elle engendre (ce que beaucoup interprètent comme du « repli »). Dans cette perspective, la conjoncture se caractérise tout autant par la démobilisation et la saillance d'enjeux et d'intérêts qui ne sont pas communs que par une crise au sens politique du terme. C'est là - mais cela renvoie en définitive plutôt à une conjoncture politique normale - ce qui donne ce sentiment de crise aux agents qui sont le plus intéressés à voir du commun là où tout cela n'a rien d'évident.

Comment comprendre, dès lors, que s'impose cette interprétation d'une crise ? Comment comprendre que cette interprétation soit si récurrente dans l'histoire (« crime du 30 août », « crise de la chaise vide », « crise » de la démission de la Commission Santer, etc). On

¹ Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

peut tout d'abord formuler un faisceau d'hypothèses. L'interprétation de la crise représente un schème commode, et ce notamment en ce qu'il permet de pointer des « responsabilités » (les « Français », les « sceptiques », les « extrêmes », le « peuple », inculte ou trompé selon les cas), voire des causes externes (« l'élargissement », « la mondialisation », etc). Bref en « bonne » pratique politique, tout ce qui consiste à se décharger sur un adversaire ou une abstraction, et surtout éviter tout diagnostic plus perturbant (par exemple, lié au « projet », à ceux qui le portent, etc.). Sur un plan voisin, on pourrait rappeler que prôner l'interprétation d'une crise, c'est aussi pour des agents politiques une occasion de prendre une position dans l'espace politique. À l'instar des « blocages » ou des « dysfonctionnements », il s'agit là, et ce indépendamment de toute stratégie cynique, d'un schème récurrent pour ceux qui occupent ou prétendent à des positions de réformateurs, notamment en matière institutionnelle. C'est aussi le cas, au passage, des prétendants au charisme : s'il y a crise, cela signifie que quelqu'un est susceptible de sortir de cette crise et d'en sortir les autres, selon la définition commune... La place reste ici à prendre.

Mais je voudrais faire une hypothèse plus générale et, au fond, moins sujette à un risque d'interprétation utilitariste. Si nous parlons tant de crise ici, c'est peut-être qu'il s'agit d'une interprétation commune - et ce dans le sens fort de ce qui est commun à un groupe - pour réduire la dissonance cognitive née de la situation présente. Or la situation présente, c'est celle d'un échec, ou plutôt celle d'un nouvel échec de la prophétie d'une Europe politique.

L'hypothèse appelle un rappel et quelques extraits significatifs de ce que nous avons entendu. Le rappel porte sur la théorie de la dissonance cognitive, telle qu'elle a été notamment mise à jour par Léon Festinger dans un livre intitulé *L'échec d'une prophétie. Psychologie sociale d'un groupe de fidèles*². Au-delà de son titre évocateur, ce livre s'interroge sur ce paradoxe qui veut que lorsque des croyants voient leur prophétie démentie, ils ne sont pas nécessairement conduits à rompre avec leur croyance mais, au contraire, à renforcer leurs dispositions de prosélyte. Ce paradoxe s'observe dans toute une série de groupes qui annoncent la fin du monde ou attendent la venue d'extraterrestres (les deux sont liés dans ce livre et vont bien sûr de pair avec la refondation d'un avenir meilleur après le chaos). Surtout, ce paradoxe se comprend comme une résultante du fonctionnement de ces groupes. Pour le dire comme Festinger, les membres de ces communautés trouvent en eux la confirmation de ce que la réalité leur refuse. Pour se faire, ils se livrent à un ensemble de pratiques et d'interprétations visant à réduire cet écart entre leur et la réalité telle qu'elle se donne à voir de l'extérieur du groupe (échec de la prophétie de la fin du monde, absence de venue d'extra-terrestres). La dynamique de groupe est ici centrale.

J'aimerais risquer une analogie parce que nous avons entendu des interprétations qui, sur le plan de leur structure, sont en définitive très proches. Il y a tout d'abord ce « contexte de menace de chaos » dont de nombreux contributeurs ont souligné qu'il avait été déterminant dans les négociations qui ont conduit au Traité de Rome, la contribution de Vayssière en ayant tout particulièrement souligné la dimension « fédératrice » chez les fédéralistes. Il faut la pointer : la croyance dans la « fin du monde » est une dimension structurante des communautés étudiées par Festinger. Il faut ensuite souligner le caractère éminemment prophétique des formules qui ont été évoquées dans la genèse du projet européen. Le « Europa est constructua » de Maurice Faure, rappelé dans l'une des interventions, est de ce point de vue emblématique. C'est bien là une prophétie, à laquelle il faudrait bien sûr ajouter

² Festinger (L.), Riecken (H.), Schachter (S.), *L'échec d'une prophétie. Psychologie sociale d'un groupe de fidèles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

ces dérivés fonctionnalistes selon laquelle l' « Europe de Rome » dérivera mécaniquement sur un dispositif politique. Ces théories sont suffisamment connues pour ne pas avoir à y revenir. Pour s'en tenir à ce qui a été évoqué dans les contributions, la dimension explicitement « téléologique » de la doctrine de la CJCE est un autre indicateur de ce que le comportement des groupes associés de près à la construction européenne ajuste leur conduite, comme dirait Weber, sur la base de cette prophétie. Réfléchissons enfin, pour retourner au présent, à cette formule de Junker quand il dit « l'Europe est en crise, c'est qu'elle existe ! ». On en comprend évidemment bien l'intention politique : elle consiste à remobiliser les troupes. Mais elle est aussi typique des procédés visant à réduire la dissonance cognitive. C'est ce que font les leaders des groupes lorsqu'ils invoquent que la non venue des extra-terrestres est le fait d'une erreur de transmission de message (c'est on le devine un équivalent de la thèse de la « mauvaise communication » si souvent employée pour le referendum), ou du raisonnement tautologique qui consiste à voir dans le « refus » de leur venue, l'absence suffisante de préparation des humains à les recevoir.

Dans le droit-fil de cette réflexion, on doit du même coup se demander si cette interprétation d'une crise de l'Europe n'est pas la manifestation d'une propriété plus générale de cet espace socio-politique. De mon point de vue, elle représente une clef d'accès à ce qu'est l'espace politique européen, à savoir un espace construit sur la base d'une succession d'écarts et de décalages qui sont à l'origine d'effets récurrents d'*hysteresis*. Le décalage évoqué plus haut entre la prophétie et sa réalité prend ainsi un aspect éclatant dans la conjoncture des non au referendum. Mais ce type d'écart revêt une dimension plus structurelle. Il représente une manifestation des écarts structuraux qui séparent, d'un côté, un « milieu » qui se spécialise, qui est investi dans la relance politique de l'Europe sous l'angle de la formation d'un gouvernement doté d'une constitution, et, de l'autre, une réalité objective différente, marquée par la surveillance accrue des États et de leurs représentants à différents niveaux, les intérêts souvent apolitiques (si ce n'est même anti-politiques) des partenaires économiques, ceux aussi, même si c'est sous une forme moins constituée, des « peuples » européens que les conditions objectives d'accroissement des inégalités rendent légitimement méfiants envers les « projets » politiques généraux et/ou à long terme.

Si l'espace européen se construit, c'est en effet plus généralement dans et par un ensemble de tensions qui ont des effets sur le degré de coalescence (ou de matérialité, si l'on veut) de son centre. Tension entre la prétention des uns à en faire officiellement une structure politique, et des pratiques sous contraintes qui se traduisent par l'euphémisation et la dénégation du politique (*leadership* masqué de la Commission, profil bas des leaders communautaires par rapport aux hommes politiques des États-membres, etc.). Tension entre des processus autonomes et hétéronomes : l'Europe est simultanément conçue comme un prolongement pour régler des affaires et un espace dont une partie des acteurs, des enjeux, et de pratiques s'autonomisent. Tension, encore, entre des processus de monopolisation progressive et la valorisation de la coordination, entre la revendication d'une identité et l'hétérogénéité dont la formule « l'unité dans la diversité » est une forme de rationalisation *ex post*. Cette réalité, si l'on en convient, est fort différente de la prophétie d'une marche inéluctable vers la construction politique de l'Europe. On peut comprendre, du même coup, que les groupes les plus investis par cette construction soient conduits à renforcer leur croyance dans l'avènement de leur projet, et simultanément qu'ils se prédisposent aux effets d'*hysteresis*. Faut-il, de ce point de vue, rappeler les propos de nombreux commentateurs au lendemain du « non » au referendum ?

Pointer ces décalages aide à mieux comprendre l'espace des points de vue et des réactions que suscitent différents aspects de la Construction européenne. Cela comporte aussi

des implications sur la manière de construire les objets, les analyses et finalement, pour ce qui nous intéresse ici, l'histoire de l'Europe et de ses fondations. Sous cet angle, il me semble que dans leur diversité les contributions à ce colloque ont contribué à dégager un ensemble de pistes tout à la fois originales et très différentes d'une célébration pour elle-même.

II. Quelles sont les lignes de forces de cette histoire ?

Il ne s'agit pas ici d'en indiquer le programme, et encore moins un programme voué à saisir une totalité. Il s'agit plus modestement, et plus humainement, de tirer profit de la prise de distance avec les illusions de l'espace communautaire, du moins sous la forme d'un espace institué, clos et à l'avènement politique inéluctable, pour mettre en relief quelques-unes des pistes mises en avant par les contributeurs.

Cette histoire n'est tout d'abord pas celle de la rupture qu'est censée produire un traité instituant. Si l'acte d'institution contribue à séparer un « avant » et un « après », cette séparation instituée dans les représentations de l'histoire masque un ensemble de continuités, et notamment celles des parcours et des trajectoires des hommes politiques et des diplomates qui traversent ces périodes. Cela ne signifie pas que ces acteurs sont constants dans leur prise de position. Indépendamment de leurs revirements politiques, leurs investissements dans l'Europe sont au contraire une suite de tentatives plus ou moins abouties, d'expérimentations des possibles qui s'imposent à eux et qu'ils favorisent à l'occasion. Spaak investit la Conseil de l'Europe avant de s'en retirer pour des raisons de politique intérieure et lorsque le Conseil lui semble perdre en poids (comme le montre Grosbois). Mais si leurs positions changent, leur présence est quant à elle continue depuis les années trente. À l'écoute des contributions, il apparaît clairement qu'un ensemble de conjonctures de l'histoire antérieure au Traité de Rome doivent faire l'objet d'un nouvel éclairage, et ce sous une forme bien différente de la ligne souvent trop claire que l'historiographie trace entre les mouvements fédéralistes et les constructions institutionnelles des années 1950. C'est le cas des années trente, avec leurs faces contradictoires mais aussi leur pente spécifique comme les travaux d'A. Cohen en ont ailleurs déjà esquissé l'analyse³, les expériences de la coopération internationale au sein de la Société des nations, les années de guerre sous l'angle des définitions différentes qu'en ont porté les protagonistes, puis les vainqueurs et les vaincus dans et de chaque camp, celle de la reconstruction, dans le sens ordinaire du terme, mais aussi dans celui des reconstructions biographiques et historiographiques qui ont suivi la douzaine d'années d'après-guerre qui conduisent au Traité. Parmi ces continuités à réévaluer figurent incontestablement aussi les processus propres à la construction du Benelux, sous les aspects successifs et différents de l'Union économique et monétaire entre le Luxembourg et la Belgique en 1921, des projets conçus à Londres durant la guerre et de ceux qui vont déboucher sur l'institution d'un Benelux et qui ont tous été dans les expériences, les pratiques ou les instruments mis en place, structurants. Cette continuité est aussi celle des investissements d'un ensemble de groupe d'acteurs et de groupes économiques constitués comme l'ARBED, dont Grosbois souligne qu'elle est « restée attachée aux ententes privées entre sidérurgistes européens, sur le modèle de l'Entente Internationale de l'Acier de l'entre-deux-guerres ». Dire qu'il y a des continuités, ne signifie pas que cette histoire est continue : elle aussi le fait de « crises » répétées - on l'a dit - et de discontinuité. Mais les contributions invitent à nouer d'autres fils que ceux de l'histoire officielle.

³ Cohen Antonin, 1999, *Histoire d'un groupe dans l'institution d'une « communauté » européenne (1940-1950)*, thèse de science politique, Université Paris 1

Cette histoire est ensuite celle d'une plus grande prise en compte des processus hétéronomes, que ne le fait le point de vue plus établi d'une histoire produite à partir de la vision des prophètes. Plusieurs contributions ont ainsi insisté sur le rôle des États-Unis dans le mouvement de cette construction, et plus particulièrement encore sur le rôle de Foster Dulles. C'est le cas aussi des positions de Staline, dont une historiographie focalisée sur la date du traité de 1957 a donné à penser qu'il n'avait pas été structurant, que ce soit en 1942 lorsqu'il manifeste son hostilité au projet de Communauté européenne (Grosbois), lors du projet de la CECA ou, après sa disparition, dans les têtes de tous les négociateurs. Les représentations actuelles de l'Europe (et c'est au demeurant un indicateur de son « succès ») nous conduisent à envisager l'Europe et le Monde comme des catégories distinctes, l'Europe définissant une sphère intermédiaire et en partie autonome entre le national et l'international. À supposer que cette dernière dichotomie doive aujourd'hui être prise pour argent comptant, tout indique qu'elle n'est pas pertinente pour ce qui est de l'histoire de la construction européenne. Les acteurs ont ici eu constamment plusieurs fers au feu, entre la diversité des projets et des organisations de l'Europe et leurs homologues internationaux qu'il s'agisse de la SDN ou de l'ONU, du Gatt. En professionnels de la politique, Bech pense que « Le Luxembourg doit donc veiller à ne pas être exclu des grands traités internationaux et à participer à toutes les organisations internationales : UEBL et SDN avant la guerre ; ONU, Benelux, Otan, OEEC, CECA, CEE par exemple après la guerre », comme le rappelle la contribution de Grosbois. De ce point de vue, il apparaît que les élites en jeu sont de fait moins des élites européennes que des élites du jeu international, et que c'est en bricolant dans des pratiques opportunistes, c'est-à-dire aussi dans des interdépendances qui ne se réduisent pas aux jeux interétatiques (mais associent aussi des calculs politiques nationaux, économiques et financiers nationaux et internationaux, etc.), que se construit cette histoire, comme le montre plusieurs cas étudiés dont celui de Beyen. Il en découle une vision de la construction européenne bien différente de celle de la réalisation d'un projet : elle est tout autant un produit collatéral comme le dit Vayssièr. C'est une façon de voir qui ouvrent un ensemble de pistes tout à la fois nouvelles et sérieuses.

Cette histoire n'est en outre pas celle d'un groupe homogène ou tendant à le devenir (comme pourrait le faire croire une lecture rapide de la théorie de l'intégration des élites souvent mobilisée dans l'histoire de l'Europe), mais celle de concurrences entre des positions et les points de vue qui leur sont attachés. Sur ce plan, là encore, il apparaît que le « projet politique », souvent le plus valorisé dans l'historiographie de l'Europe, n'a pas nécessairement été le plus saillant dans les négociations du Traité de Rome, et que celui-ci n'est pas le prolongement linéaire du « Plan Schuman » ou d'une ambition politique clairement construite ou univoque. Il est au contraire à lire comme le point de rencontre entre des trajectoires, des stratégies, des positions différentes. Ces positions, ce sont bien sûr et classiquement celles des États. Les positions des représentants des États renvoient à des prolongements économiques différents : union douanière, prolongement du libre échange par d'autres moyens pour les représentants du Benelux et l'Allemagne. Les représentants de la France ont d'autres prétentions notamment sur le volet du rattrapage économique ou des salaires, comme l'ont indiqué les témoignages. Mais les choses se donnent à voir sous des formes plus complexes. Dans ces négociations, les ressources engagées ne sont pas toujours celles de la puissance des États, mais d'autres choses sont en jeu comme les savoir-faire techniques en matière de coopération ou d'union douanière, la capacité à *routiniser* des compétences acquises dans d'autres lieux, à tenir les contraires, à jouer d'alliances mouvantes autour d'une table de négociation. Les narrations de plusieurs témoins ont été ici remarquables dont le dessin (livré par Pescatore) de la table des négociations qui préside au Traité et des axes des alliances qui se nouaient autour d'elles. À cela s'ajoute encore les

concurrences interinstitutionnelles dans lesquelles prend forme la construction de l'Europe. Dans ces interdépendances comptent au demeurant d'autres acteurs que ceux du triangle institutionnel sur lesquels on focalise souvent l'attention. C'est le cas de BEI dont la communication de Leboutte montre bien non seulement les définitions différentes qu'ont pu en avoir les États, mais aussi la contribution à la création d'infrastructures, au transport d'énergie, au développement régional et transrégional (selon des formes et avec des priorités variables selon les conjonctures historiques), mais aussi anticipe et produit des coopérations plus larges, dont un ensemble de projets pour les futurs États-membres ou des partenariats euro-méditerranéens.

Ces concurrences sont ici souvent analysées sous un jour nouveau et convaincant du point de vue de l'analyse sociopolitique. Les concurrences européennes sont en effet souvent présentées et relues par les acteurs sous l'aspect manichéen de l'opposition entre les bons européens et les autres, les *insiders* et les autres, fauteurs de troubles européens ou complices plus ou moins involontaires de « spillback » selon l'expression de Schmitter. Elles apparaissent ici sous un autre jour, et ce d'abord sous l'angle de la duplicité des agents et des stratégies politiques qu'ils déploient. Cette duplicité ne rime pas nécessairement avec le mensonge ou l'arrière-pensée au sens commun du terme, mais avec l'idée que le jeu est ici structurellement double, si l'on ose dire. Les témoins et les historiens de ce colloque montrent bien que la construction de l'Europe s'accompagne de la construction de clauses de sauvegarde et de restriction aux traités, et que tout autant qu'une idée généreuse, elle est le fruit simultané des craintes des élites (contre le communisme, contre l'immigration de masse au sein des frontières de l'Europe, etc.). Les investissements des plus engagés concernent en outre des possibles qui croisent les jeux politiques nationaux et internationaux - là encore, la contribution de Grosbois sur les fondateurs de l'Europe est éclairante. Il en découle que les coalitions sont moins fermes et continues qu'on ne le dit souvent, comme le montre Dujardin pour le cas du Benelux.

Ces concurrences apparaissent en outre plutôt comme le moteur de la coopération, dans la construction de « réseaux d'interdépendances stratégiques (Laurent Scheek) qui s'ils rendent l'analyse complexe, n'en sont pas moins extrêmement structurants. En matière de politique administrative, l'analyse de ces concurrences et, simultanément, de ces interdépendances permet de mieux comprendre les processus qui conduisent au débordement des cadres prévus par les traités, et de fait la difficulté qu'il y a à les saisir dans des modèles ou à fabriquer des normes destinées à rendre les processus administratifs plus « transparents », comme l'a souligné l'intervention orale de H. Hoffman⁴. Dans une perspective très originale et qui rompt avec les analyses courantes de la concurrence entre les deux cours supranationales que sont la Cour de Justice des Communautés Européennes et la Cour européenne des droits de l'homme, Laurent Scheek explique ici comment se construit ce « bouclier normatif commun (alignement jurisprudentiel radical, coups de pouces réciproques, références croisées) permettant de mieux régner sur l'ensemble des acteurs publics et privés qui traversent les arènes judiciaires (...), surtout dans le cadre des contextes politiques incertains liés à l'élargissement et à la Constitution de 2004 ». C'est de ces « concurrences », c'est-à-dire aussi du degré des proximités qu'elles entraînent, que dépend la solidité des constructions des acteurs de l'Europe.

⁴. Sur ce point, Hofmann (H.) and Türk (A), « The Development of Integrated Administration in the EU and its Consequences », *European Law Journal*, Vol. 13, No. 2, March 2007, pp. 253-271.

Les effets de cette histoire sont du même coup à envisager différemment et avec eux l'histoire des effets de l'Europe. Si les contributions contiennent incontestablement des pistes pour relire et construire d'une façon différente les facettes de la construction de l'Europe, elles contiennent aussi un projet historiographique différent. L'histoire élaborée ici me semble conduire inéluctablement vers celle des formes de connaissances par lesquelles est saisie cette « construction » de l'Europe. C'est là, on le sait l'un des enjeux fort sur le marché théorique actuel sur l'intégration européenne⁵. Ces formes de connaissances sont le produit des alliances entre savant et politique telle qu'elle se redessine à cet échelon souvent via la forme du droit, de la science économique et de la science politique. Les communications en rendent bien compte en ce qui concerne le droit. Si celui-ci s'impose (au pour les auteurs présents) comme un cadre d'interprétation dominant, c'est à la faveur d'un travail de mobilisation des juristes qui s'opère sous différentes formes. C'est d'abord la mobilisation des professionnels de la politique formés au droit qui poussent non seulement à la constitutionnalisation des processus européens, mais aussi à la constitutionnalisation des manières de penser l'espace institutionnel et ce notamment sous la forme devant être régie par des termes constitutionnels ou s'en approchant. Ce fut le cas lors des tentatives d'insertion de l'article 38 dans le traité de la CED, évoquant la nécessité d'une « fédération ou d'une confédération » (Vayssière), puis de nouveau évidemment lors des débats des conventionnels. Mais ces mobilisations passent par d'autres chemins, comme par les pratiques des juges de la CJCE dont le positionnement « entre militantisme et activisme judiciaire », qu'analysent A. Masson et C. Micheau, contribue à la construction politique de l'Europe bien au-delà de ce que les juges sont en mesure d'avouer. Elles passent enfin par la collusion implicite et la circulation des catégories d'une arène juridique à l'autre, et par l'institutionnalisation de doctrines dont l'un des socles est de dénier les investissements dans ce travail, comme le montre le chapitre de Laurent Scheek ou encore les débats de la salle suscités par les contributions sur le droit européen.

Tout cela concourt sans doute à une juridicisation des catégories permettant de penser l'Europe, comme l'a évoqué A. Cohen dans sa contribution orale⁶. Mais ce processus n'est pas univoque, et surtout concurrent d'autres. Le droit n'est en effet pas en situation de monopole, et la plupart des auteurs rappellent que la construction du « marché commun » est aussi le produit des concurrences et des catégories de pensées des économistes. Les schèmes libre-échangistes, keynésien, ordo-libéraux, etc. dans leurs différentes variations historiques ont été, comme l'ont souligné plusieurs contributions et témoignages, l'une des matrices des calculs politiques des négociateurs du traité. L'histoire de l'Europe est de ce point de vue inséparable non seulement de celles de ces différents courants, mais aussi de celles de leurs circulations, de leurs déclinaisons nationales différentes, de leur actualisation dans les situations de négociations européennes, et finalement de la réalisation comme un sous-produit (souvent peu maîtrisé comme l'indiquent plusieurs contributeurs) des politiques impliquées par les Traités. A cela s'ajoutent bien évidemment les catégorisations politiques. Chaque époque a les siennes, mais elles façonnent les « choix » entre options possibles à une époque donnée : la dichotomie « intégration sectorielle », « intégration régionale », « universalisme » (incarné sur le terrain des organisations internationales par l'ONU et le Gatt) et « régionalisme européens » et ses actualisations dans des configurations différentes en est

⁵ Rosamon (B.) "Mapping the European Condition: The Theory of Integration and the Integration of Theory", *European Journal of International Relations*, 1(3), 1995, pp. 391-408.

⁶ Sur ce point, Cohen A, « Constitutionnalistes en quête de constitution », in Cohen (A) et Vauchez (A), *La Constitution européenne. Elites, mobilisations, votes*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 2007.

l'illustration (Grobois). On le voit bien dans la concurrence des modèles censés rendre compte de l'administration de l'Europe (« modèle gouvernement/parlement », « modèle de la régulation ». On le voit bien aussi dans les transformations des catégories d'appréhension de la réalité politique européenne (du « fédéralisme », du « supra-nationalisme » qu'il soit construit comme le pire des dangers ou au contraire l'instrument de la rédemption, à la « gouvernance »), ou dans les élaborations successives des représentations du « citoyen européen » (du simple oubli au profit d'autres catégories : les ménages, les consommateurs, les peuples, les sondés), qu'analyse finement Muriel Rambour.

Juste retour à la réflexivité historique nécessaire dans ce contexte de commémoration, l'histoire des formes de connaissances de l'Europe pose la question de la fabrication de son histoire et sa mémoire et de l'histoire. Il y a là un enjeu de taille et dont la complexité est souvent sous-évaluée. C'est à cette tâche que se livre la contribution orale tout à fait remarquable de Georges Mink, lorsqu'il analyse cette « intense activité symbolique impliquant plusieurs catégories d'acteurs, à l'intérieur et à l'extérieur, [qui] s'est engouffrée dans la fenêtre d'opportunité qu'a constituée la période transitoire avant l'élargissement » et les « problématiques mémorielles inédites [qui] ont fait irruption dans l'espace élargi de l'UE » après l'adhésion. Le chantier est de taille. Il passe par le rappel que la fabrique de l'histoire de l'Europe et de sa mémoire ne se réduisent pas à la guerre quand bien même ce fut l'option choisie et défendue par les fédéralistes (Vayssière). Elle est aussi celle des conflits bilatéraux, nombreux quand bien même ils n'ont pas toujours été armés, qui ont marqué l'Europe depuis 1945 et celle des sorties des régimes autoritaires et des effets de la façon dont se sont jouées ces sorties pour un ensemble de groupes sociaux. Elle est celle des « stratégies d'historicisation des héritages conflictogènes », qui se créent, la encore, dans les interstices du double jeu des relations européennes et des mobilisations partisans nationales et de leur traduction dans les clivages politiques internes aux institutions européennes. Cette histoire de l'histoire tranche nettement avec l'éthique du consensus et le projet univoque de paix que porte l'histoire officielle de l'Europe. Mais comme le conclut G. Mink dans son intervention : « Quiconque veut faire avancer la construction européenne et améliorer la gestion des situations post-conflits par ces institutions ne peut faire abstraction de ces phénomènes, constitutifs de l'axiologie de l'espace européen »⁷.

Au final, je ne suis pas sûr que cette façon d'envisager l'histoire de l'Europe soit celle préconisée par les « *european studies* ». Elle me semble malgré tout nécessaire. Sur le plan de la méthode scientifique, en ce qu'elle bouleverse l'ordre des continuités et des discontinuités de l'historiographie courante. Mais sans doute au-delà. C'est d'une telle histoire, mais elle est très largement à entreprendre, de son acceptation, et simultanément de celle de tous ses morts comme le dit Marion Janion⁸, une historienne polonaise, que peuvent naître les réponses aux « crises » plus ou moins fantasmées, et sans doute au-delà une réflexion plus aboutie sur la (re)définition d'un « projet européen ».

⁷ « L'Europe élargie : du risque de désunion mémorielle ».

⁸ Janion (M), *Do Europy, tak, ale razem z naszymi umarłymi* (*Allons en Europe, mais avec nos morts*), Sic !, Varsovie, cité par Georges Mink dans l'introduction à *L'Europe et ses passés douloureux*, Mink G., Neumayer L. (dir.), Paris, La Découverte, collection recherches, 2007.